

## Communication N° 19 - 2015 au Conseil communal

Séance du 25 novembre 2015

### **Boucllement du préavis N° 01-2013 - Renouvellement extraordinaire de compteurs électriques**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans sa séance du 20 mars 2013, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit de CHF 285'000.00 TTC pour le renouvellement extraordinaire de compteurs électriques.

Cette communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin de ce projet et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, en novembre 2012, l'Office fédéral de métrologie a informé les entreprises électriques suisses qu'elles avaient l'obligation de remplacer, d'ici au 31 décembre 2013, certains compteurs défectueux de type MT 300 et MT 400, produits entre 2004 et 2006 par la société Iskraemeco. Pour la Ville de Pully, cela représentait le changement d'environ 1'500 compteurs et une charge de travail estimée à 1'300 heures.

Au final, un peu plus de 920 heures de travail ont été nécessaires pour remplacer 1'494 compteurs. Des économies substantielles d'environ CHF 80'000.00 TTC ont pu être réalisées grâce aux procédures d'appels d'offres qui ont été menées aussi bien pour l'achat de compteurs que pour la mise à disposition de main-d'œuvre.

Libellé	Projeté		Réalisé		Différence	
Achat de compteurs	CHF	115'000.00	CHF	91'232.50	CHF	23'767.50
Main-d'œuvre	CHF	158'000.00	CHF	107'558.71	CHF	50'441.29
Gestion administrative	CHF	12'000.00	CHF	7'127.10	CHF	4'872.90
<b>Coûts totaux</b>	<b>CHF</b>	<b>285'000.00</b>	<b>CHF</b>	<b>205'918.31</b>	<b>CHF</b>	<b>79'081.69</b>

Le coût de ce projet, soit un montant de CHF 205'918.31 TTC, sera amorti sur une période de cinq ans, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 18 novembre 2015